

Nous avons relaté les diverses manifestations, organisées à Tourcoing, à l'occasion de la Fête du Travail.

Renard Henri, Schiettekotte Emilie, Trion Auguste, Vanhamme Almé, Verhaeghe Pierre, Willoquet Emilie.

Mme Leclercq Marie, Mme Lecomte Marie, Lecru Louis, Libert Paul, Libert Henri, Mille Loti Valentine, Masquereau Léon, Monnet Eugène, Mullané Yvo, Pares Emile, Petit Victor, Planchaert

seux Auguste, Desmout Gustave, Desvieux Albert, Dubuit Louis, Dubuyon Théophile, Duponcel Alphonse, Duquesnoy Adélie, Fauvaux César, Fourmentin Florent, Fremaux Gustave, Fremaux



LES MÉDAILLES DU TRAVAIL, ENTOURANT M. INGHELS, DÉPUTÉ-MAIRE.

Travail. On lira ci-dessous la fin de la liste des nouveaux décorés.

Rappel de médaille de Vermeil. — Naessens Jean, Tolliez Catherine, Nottebert Théodore, Vandenneman Juste.

Médaille de vermeil. — Flament Gustave, Barthelemy Ghislain, Braye Désiré, Capentier Alphonse, Mlle Delannoy Marie, Demer Clement, Desrousseaux Auguste, Devriessere Jules, Duponchel Adolphe, Gheysen Auguste, Vanoverbeke Gustave, Wynseur Alfred, Bachelier Auguste, Bettens Charles, Danel Arthur, Decontignies Jean, Dekeyser Gaspar, Mlle Delannoy Hermance, Fourze Jean.

phose, Bourgeois Louis, Braye Henri, Mlle Breille Julienne, Garette Arthur, Castelain Henri, Catoire Albert, Cateau Jules, Cateau Louis, Combles Joseph, Cornillie Ernest, Couvreur Edmond, Gratton Noël, Damiens Henri, Dauby Emilie, Debels Arthur, Deblander Mareeul, Dequant Jean, Declercq Alexandre, Decocqueman Jules, Delcour Arthur, Delcroix Julien, Desmet Charles, Demeyer Charles, Demeyr Edmond, Dèprez Henri, Mlle Dereker Marie, Mlle Desmet Léonie, Desreux Emilie, Vve Desmout Marie, Desreux Georges, Dubar Auguste, Vve Duburiez Madeleine, Dubuque Camille, Dumont Georges, Dupret Pélicien, Hernou Henri, Hinnekenis Henri, Mlle Louis, Lepiane Henri, Lesclercq Gustave

Edouard, Renard Henri, Rose Henri, Six Alphonse, Staelens Achille, Tanghe Henri, Thomas Henri, Thierghien Alfred, Vancouvenberghe René, Vandepitte Julien, Varsweyberghe Emilie, Verdinne Camille, Mme Vermeersch Gabrielle, Wegz-chere Charles, Mme Desplechin Alphonse, Mlle Jacques Palmvre, Mlle Mazurcille Flor, Dumortier Marie, Mlle Fontaine Julia, Mlle Struyve Marie, Mlle Baele Louise, Mlle Baele Palmvre, Braye Fidèle, Bulteel François, Castelain Albert, Mme Castelain Pauline, Cerf Jean, Delle Henri, Degrez Henri, Mme Delannoy Céline, Demercq Gustave, Demoulesmeur Henri, Denys Emilie, Desprost Alfred, Desreux Henri, Vve Desreux Julie, Derchamps Louis, Destrois

sest rendu au Taillage, rue de la Lys, pour procéder à plusieurs manœuvres d'incendie.

Les résultats de cette opération ont donné bonne conclusion et la Compagnie des Sapeurs-Pompiers peut, à présent, garantir avec plus de sécurité, grâce son nouveau matériel, les éventualités d'incendie.

La fête de l'Abattoir. — La fête annuelle du quartier de l'Abattoir, comme nous l'avons annoncé, est célébrée par le 7 mai. Les cavaliers qui désirent prendre part au cortège carnavalesque du dimanche 5 mai sont priés de s'inscrire au comité (c'est-à-dire au Comité des fêtes) le dimanche des forains et bradeurs est gratuit. Les bradeurs qui désirent retirer leur place d'avance sont invités à s'adresser au Comité des fêtes. Pour tous renseignements s'adresser chez M. Fynaert, 23, rue de l'Abattoir.

Les établissements du quartier restaurant ouvert jusqu'à 2 h. du matin les samedis 4 et 6 et lundi 6 mai.

Cher les Messieurs-Cadets. — Dimanche 5 mai, rendez-vous au local rue des Ecoles, à 14 heures précises, pour participer aux fêtes du quartier de l'Abattoir.

RONCQ. — Les élections municipales. — Union indépendante pour la défense des intérêts généraux. Liste des candidats.

MM. Paul Charlet-Denève, administrateur-ordonnateur de l'hospice ; Louis Pique ; Henri De Lembre, ancien conseiller municipal.

Deuil. — Nous apprenons la mort, à l'âge de 70 ans, de M. Gustave Desmout, ancien administrateur de l'Hospice de Roncq, survenu hier, en son domicile, rue de Lille, au Faubourg.

Manifestation communiste. — Organisée par le sous-rayon du Parti communiste, une manifestation s'est déroulée mercredi 14 mai, à 9 h. 30.

En 1910, revenant en France, il participe à la contre-offensive française en 1910, à la bataille de la Marne, où il obtient une seconde citation.

Le 18 octobre 1918, blessé à Fontaine-Notre-Dame, évacué, puis démobilisé en juillet 1919.

Il est déjà titulaire de la croix de guerre, de la croix du combattant et de la médaille commémorative italienne.

M. Housset fait partie à Bousbecque de la section des Anciens Combattants et de la Musique Municipale.

Mouvaux. — Les élections municipales. — Union des caucis pour les interêts mouvallois. Liste des candidats.

MM. Victor Debruyne père, ancien conseiller municipal ; Jean Donnelly, instituteur honoraire ; Henri Baert, manoeuvre au Monzy ; Henri Oretal, trieur de laine ; Augustin Desrousseaux, marin ; Alphonse Decraux, marbrier ; Théo Decroignes, voliturier ; Paul Descaens, magasinier ; Florent Flament, paveur ; Achille Fontaine, douanier en retraite ; Pierre Hamelin, représentant ; Henri Hamman, confiseur ; Léon Houtré, représentant ; Henri Houet, rattacheur ; Julien Lahousse, gardien aux Eaux potables ; Eugène Leconte, chauffeur ; Fernand Koerman, rattacheur ; Albert Ferdinand Moerman, rattacheur ; Albert Niveuse, chauffeur d'auto ; Félix Rogé, caetier ; Henri Swaenepoel, menuisier ; Henri Vaye, paveur ; Edouard Watlet, chauffeur d'usine.

Ligue des Droits de l'Homme. — Les ligues habitant Mouvaux sont informées qu'elles peuvent retirer leur carte de l'année en cours à partir du dimanche 5 mai au 19 mai inclus. Une permanence sera établie au siège, 101, rue de Lille, Café Ancienne Mairie.

BONDUES. — Les élections municipales. — Union municipale et républicaine. Liste des candidats.

MM. Desbonnets Léon, c. s. ; Catry Omer, A. C. ; Desbonnets Paul, A. C. ; Descamps Cyrille, A. C. ; Desreux Albert, A. C. ; Desreux Camille, c. s. ; D'Espel Joseph, Desreux Albert, c. s. ; Druelle Jean, A. C. ; Desreux Louis, c. s. ; Honoré Emile, A. C. ; Lagache Emile, c. s. ; Lecoiret Albert, L. C. ; Lejeune Achille, A. C. ; Lepers Germain, A. C. ; Lévy Louis, c. s. ; Orliac Paul, A. C. ; Samain Eugène, c. s. ; Six Paul, A. C. ; Surmont Gustave, A. C. ; Watlet René, A. C.

Élections municipales. — Une voltige sera mise à la disposition des électeurs malades ou impotents, afin de se rendre au bureau de vote. Prière de se faire inscrire à la Mairie.

Réunion électorale. — Ce vendredi, à 19 h., examen de l'Épée Royale, au Monument-Bondue, par le Comité électoral, contradictoire avec M. Charles Muzet, maire. Les adversaires sont invités à venir y développer leur programme.

Mercredi, vers 8 heures, le corps des sapeurs d'Halluin, avec son matériel,

« LE RÉARMEMENT DE L'ALLEMAGNE est de funeste augure »

Telle est la déclaration faite à la Chambre des Communes par M. Mac Donald

Londres, 2. — Le débat sur la politique extérieure britannique s'est ouvert à la Chambre des communes par une déclaration lue par le premier ministre, au nom du gouvernement.

Le premier ministre a annoncé que les conversations navales anglo-allemandes, qui doivent avoir lieu à Londres, n'ont pas été satisfaisantes. Le résultat en sera communiqué aux intéressés, au Japon, à la France et à l'Italie.

« La décision prise par l'Allemagne de construire des sous-marins est de funeste augure », déclare M. Mac Donald, et je suis sûr de l'intention d'en diminuer la gravité.

Le premier ministre a dit que l'Angleterre ne serait pas représentée par une délégation à la conférence de Rome, sur le problème dambien, « parce que, si-ils déclaraient, il est bien entendu que nous ne prenons aucun nouvel engagement nouveau dans cette région. La Grande-Bretagne sera, cependant, représentée par un observateur. »

Les promesses d'Hitler. — Rappelons-nous les déclarations de M. Hitler, à propos de la conférence de Rome, lesquelles il ne signifiera rien qu'il ne croit pouvoir tenir, mais qui contre ne violeront jamais un engagement une fois qu'il l'aura pris.

« Que l'on n'oublie pas également que M. Hitler a publiquement déclaré devant le Reichstag, le 30 janvier 1934, qu'il était prêt, au nom du gouvernement allemand, à reconnaître la valeur du traité de Locarno, à trois dans son esprit et dans sa lettre. »

L'Allemagne est tout particulièrement à même de contribuer de façon efficace au système de sécurité dans l'Est de l'Europe, mais elle ne l'a pas fait, déclare, au cours de son discours, M. Simon à Berlin, qui était disposé, en principe, à négocier tout pacte multilatéral de non-agression avec les pays d'Europe centrale.

« Bien que nous ayons espéré que l'Allemagne serait prête à souscrire à un accord plus-tendu, la proposition de M. Hitler ne doit pas être considérée comme de côté, et nous voulons croire que l'Allemagne elle-même va entreprendre immédiatement de donner une forme concrète à l'idée formulée par le chancelier. »

« Il n'y a pas de raison pour qu'un tel pacte de non-agression ne puisse pas être harmonisé avec le système de garantie mutuelle que les gouvernements français et russe sont en train de négocier. Selon moi, ces deux pactes pourraient très bien se compléter, étant ainsi à la réalisation d'un système de sécurité collective dans l'Europe orientale. »

Pas de sécurité sans l'Allemagne. — L'établissement de la sécurité que la déclaration de Londres, du 3 février, avait en vue, ne peut pas être réalisée sans la participation de l'Allemagne. Quand l'ensemble de la déclaration a été passé en revue à Stresa, la politique de sécurité collective, telle qu'elle est envisagée par les représentants du gouvernement britannique, a été examinée, et la possibilité d'une pareille coopération.

« Dans tout cela, l'idée maîtresse est d'arriver à la sécurité collective sous une forme concrète, et non pas sous une forme de plan unique pour obtenir ce résultat et il serait prématuré pour quiconque d'en dire nous de nous attacher à un seul système. »

L'attitude générale de notre gouvernement est d'aborder le problème avec un esprit souple. Ce serait une calamité si nous étions si confiants qu'il existe aujourd'hui entre la France, l'Italie et l'Angleterre d'affaires ou s'altère. Nous ferions tout ce qui est humainement possible de faire pour que cela n'arrive pas.

Le premier ministre a annoncé ensuite que ce serait vers le milieu du mois de mai que les négociations anglo-allemandes, sur la question navale, auraient lieu.

L'Angleterre veut une aviation qui ne soit pas inférieure à celle de l'Allemagne

Il a fait savoir, d'autre part, à la Chambre, que le gouvernement britannique a déjà pris des dispositions pour hâter l'accroissement des forces aériennes du pays au-delà du niveau pour lequel le budget de l'Allemagne, cette année au budget, afin que la déclaration de M. Baldwin, sur l'aviation britannique, conserve force de loi.

« Je dois avouer avec quelle surprise, ajoute M. Mac Donald, nous avons accueilli la déclaration de M. Hitler, qui choisit l'Allemagne pour annoncer son programme de construction navale, en particulier de sous-marins. Jamais elle n'a pu imaginer de construire de tels sous-marins nous laisserait indifférents. »

Le premier ministre a rappelé la déclaration de M. Baldwin, sur la défense aérienne de l'Angleterre, selon laquelle, en aucun cas, l'Angleterre ne saurait accepter une position d'infériorité vis-à-vis d'une aviation allemande, quelle que soit la force qu'elle puisse acquérir dans l'avenir.

« Le gouvernement, a alors ajouté M. Mac Donald, au milieu des applaudissements, se propose de déclarer que cette déclaration reste valable. »

Négociations ?

« Nous ne voulons pas nous engager dans une course aux armements aériens à moins que nous n'y soyons forcés. A l'heure actuelle, nous sommes en position de dire que le gouvernement britannique, avec toute l'autorité qui lui est attachée, a sa parole, proclame l'urgence de négocier d'urgence avec le but de limiter les armements aériens de niveaux bien définis par une libre négociation entre les puissances intéressées. L'attitude toute spécialement au-dessus de l'attention du gouvernement allemand. »

« Je n'ai pas essayé, en faisant ce tour d'horizon, de dissimuler les nuages sombres qui obscurcissent, à ce sujet, le ciel de la première occasion que nous aurons de nous rencontrer en face à face — je le déclare avec toute ma conviction — font apparaître les chances d'apaisement aussi bien que celles de danger véritable et que la tâche de la Grande-Bretagne est de faire l'évaluation qui doit s'accomplir par une voie d'accords collectifs et sans troubler le paix de l'Europe et du monde. »

Les Spectacles à Lille

Aujourd'hui Vendredi

Permanence de 10 h. 30 à 10 h. 45 ; de 10 h. 45 à 11 h. 30 ; de 11 h. 30 à 12 h. 30 ; de 12 h. 30 à 13 h. 30 ; de 13 h. 30 à 14 h. 30 ; de 14 h. 30 à 15 h. 30 ; de 15 h. 30 à 16 h. 30 ; de 16 h. 30 à 17 h. 30 ; de 17 h. 30 à 18 h. 30 ; de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; de 19 h. 30 à 20 h. 30 ; de 20 h. 30 à 21 h. 30 ; de 21 h. 30 à 22 h. 30 ; de 22 h. 30 à 23 h. 30 ; de 23 h. 30 à 24 h. 30 ; de 24 h. 30 à 25 h. 30 ; de 25 h. 30 à 26 h. 30 ; de 26 h. 30 à 27 h. 30 ; de 27 h. 30 à 28 h. 30 ; de 28 h. 30 à 29 h. 30 ; de 29 h. 30 à 30 h. 30 ; de 30 h. 30 à 31 h. 30 ; de 31 h. 30 à 32 h. 30 ; de 32 h. 30 à 33 h. 30 ; de 33 h. 30 à 34 h. 30 ; de 34 h. 30 à 35 h. 30 ; de 35 h. 30 à 36 h. 30 ; de 36 h. 30 à 37 h. 30 ; de 37 h. 30 à 38 h. 30 ; de 38 h. 30 à 39 h. 30 ; de 39 h. 30 à 40 h. 30 ; de 40 h. 30 à 41 h. 30 ; de 41 h. 30 à 42 h. 30 ; de 42 h. 30 à 43 h. 30 ; de 43 h. 30 à 44 h. 30 ; de 44 h. 30 à 45 h. 30 ; de 45 h. 30 à 46 h. 30 ; de 46 h. 30 à 47 h. 30 ; de 47 h. 30 à 48 h. 30 ; de 48 h. 30 à 49 h. 30 ; de 49 h. 30 à 50 h. 30 ; de 50 h. 30 à 51 h. 30 ; de 51 h. 30 à 52 h. 30 ; de 52 h. 30 à 53 h. 30 ; de 53 h. 30 à 54 h. 30 ; de 54 h. 30 à 55 h. 30 ; de 55 h. 30 à 56 h. 30 ; de 56 h. 30 à 57 h. 30 ; de 57 h. 30 à 58 h. 30 ; de 58 h. 30 à 59 h. 30 ; de 59 h. 30 à 60 h. 30 ; de 60 h. 30 à 61 h. 30 ; de 61 h. 30 à 62 h. 30 ; de 62 h. 30 à 63 h. 30 ; de 63 h. 30 à 64 h. 30 ; de 64 h. 30 à 65 h. 30 ; de 65 h. 30 à 66 h. 30 ; de 66 h. 30 à 67 h. 30 ; de 67 h. 30 à 68 h. 30 ; de 68 h. 30 à 69 h. 30 ; de 69 h. 30 à 70 h. 30 ; de 70 h. 30 à 71 h. 30 ; de 71 h. 30 à 72 h. 30 ; de 72 h. 30 à 73 h. 30 ; de 73 h. 30 à 74 h. 30 ; de 74 h. 30 à 75 h. 30 ; de 75 h. 30 à 76 h. 30 ; de 76 h. 30 à 77 h. 30 ; de 77 h. 30 à 78 h. 30 ; de 78 h. 30 à 79 h. 30 ; de 79 h. 30 à 80 h. 30 ; de 80 h. 30 à 81 h. 30 ; de 81 h. 30 à 82 h. 30 ; de 82 h. 30 à 83 h. 30 ; de 83 h. 30 à 84 h. 30 ; de 84 h. 30 à 85 h. 30 ; de 85 h. 30 à 86 h. 30 ; de 86 h. 30 à 87 h. 30 ; de 87 h. 30 à 88 h. 30 ; de 88 h. 30 à 89 h. 30 ; de 89 h. 30 à 90 h. 30 ; de 90 h. 30 à 91 h. 30 ; de 91 h. 30 à 92 h. 30 ; de 92 h. 30 à 93 h. 30 ; de 93 h. 30 à 94 h. 30 ; de 94 h. 30 à 95 h. 30 ; de 95 h. 30 à 96 h. 30 ; de 96 h. 30 à 97 h. 30 ; de 97 h. 30 à 98 h. 30 ; de 98 h. 30 à 99 h. 30 ; de 99 h. 30 à 100 h. 30 ; de 100 h. 30 à 101 h. 30 ; de 101 h. 30 à 102 h. 30 ; de 102 h. 30 à 103 h. 30 ; de 103 h. 30 à 104 h. 30 ; de 104 h. 30 à 105 h. 30 ; de 105 h. 30 à 106 h. 30 ; de 106 h. 30 à 107 h. 30 ; de 107 h. 30 à 108 h. 30 ; de 108 h. 30 à 109 h. 30 ; de 109 h. 30 à 110 h. 30 ; de 110 h. 30 à 111 h. 30 ; de 111 h. 30 à 112 h. 30 ; de 112 h. 30 à 113 h. 30 ; de 113 h. 30 à 114 h. 30 ; de 114 h. 30 à 115 h. 30 ; de 115 h. 30 à 116 h. 30 ; de 116 h. 30 à 117 h. 30 ; de 117 h. 30 à 118 h. 30 ; de 118 h. 30 à 119 h. 30 ; de 119 h. 30 à 120 h. 30 ; de 120 h. 30 à 121 h. 30 ; de 121 h. 30 à 122 h. 30 ; de 122 h. 30 à 123 h. 30 ; de 123 h. 30 à 124 h. 30 ; de 124 h. 30 à 125 h. 30 ; de 125 h. 30 à 126 h. 30 ; de 126 h. 30 à 127 h. 30 ; de 127 h. 30 à 128 h. 30 ; de 128 h. 30 à 129 h. 30 ; de 129 h. 30 à 130 h. 30 ; de 130 h. 30 à 131 h. 30 ; de 131 h. 30 à 132 h. 30 ; de 132 h. 30 à 133 h. 30 ; de 133 h. 30 à 134 h. 30 ; de 134 h. 30 à 135 h. 30 ; de 135 h. 30 à 136 h. 30 ; de 136 h. 30 à 137 h. 30 ; de 137 h. 30 à 138 h. 30 ; de 138 h. 30 à 139 h. 30 ; de 139 h. 30 à 140 h. 30 ; de 140 h. 30 à 141 h. 30 ; de 141 h. 30 à 142 h. 30 ; de 142 h. 30 à 143 h. 30 ; de 143 h. 30 à 144 h. 30 ; de 144 h. 30 à 145 h. 30 ; de 145 h. 30 à 146 h. 30 ; de 146 h. 30 à 147 h. 30 ; de 147 h. 30 à 148 h. 30 ; de 148 h. 30 à 149 h. 30 ; de 149 h. 30 à 150 h. 30 ; de 150 h. 30 à 151 h. 30 ; de 151 h. 30 à 152 h. 30 ; de 152 h. 30 à 153 h. 30 ; de 153 h. 30 à 154 h. 30 ; de 154 h. 30 à 155 h. 30 ; de 155 h. 30 à 156 h. 30 ; de 156 h. 30 à 157 h. 30 ; de 157 h. 30 à 158 h. 30 ; de 158 h. 30 à 159 h. 30 ; de 159 h. 30 à 160 h. 30 ; de 160 h. 30 à 161 h. 30 ; de 161 h. 30 à 162 h. 30 ; de 162 h. 30 à 163 h. 30 ; de 163 h. 30 à 164 h. 30 ; de 164 h. 30 à 165 h. 30 ; de 165 h. 30 à 166 h. 30 ; de 166 h. 30 à 167 h. 30 ; de 167 h. 30 à 168 h. 30 ; de 168 h. 30 à 169 h. 30 ; de 169 h. 30 à 170 h. 30 ; de 170 h. 30 à 171 h. 30 ; de 171 h. 30 à 172 h. 30 ; de 172 h. 30 à 173 h. 30 ; de 173 h. 30 à 174 h. 30 ; de 174 h. 30 à 175 h. 30 ; de 175 h. 30 à 176 h. 30 ; de 176 h. 30 à 177 h. 30 ; de 177 h. 30 à 178 h. 30 ; de 178 h. 30 à 179 h. 30 ; de 179 h. 30 à 180 h. 30 ; de 180 h. 30 à 181 h. 30 ; de 181 h. 30 à 182 h. 30 ; de 182 h. 30 à 183 h. 30 ; de 183 h. 30 à 184 h. 30 ; de 184 h. 30 à 185 h. 30 ; de 185 h. 30 à 186 h. 30 ; de 186 h. 30 à 187 h. 30 ; de 187 h. 30 à 188 h. 30 ; de 188 h. 30 à 189 h. 30 ; de 189 h. 30 à 190 h. 30 ; de 190 h. 30 à 191 h. 30 ; de 191 h. 30 à 192 h. 30 ; de 192 h. 30 à 193 h. 30 ; de 193 h. 30 à 194 h. 30 ; de 194 h. 30 à 195 h. 30 ; de 195 h. 30 à 196 h. 30 ; de 196 h. 30 à 197 h. 30 ; de 197 h. 30 à 198 h. 30 ; de 198 h. 30 à 199 h. 30 ; de 199 h. 30 à 200 h. 30 ; de 200 h. 30 à 201 h. 30 ; de 201 h. 30 à 202 h. 30 ; de 202 h. 30 à 203 h. 30 ; de 203 h. 30 à 204 h. 30 ; de 204 h. 30 à 205 h. 30 ; de 205 h. 30 à 206 h. 30 ; de 206 h. 30 à 207 h. 30 ; de 207 h. 30 à 208 h. 30 ; de 208 h. 30 à 209 h. 30 ; de 209 h. 30 à 210 h. 30 ; de 210 h. 30 à 211 h. 30 ; de 211 h. 30 à 212 h. 30 ; de 212 h. 30 à 213 h. 30 ; de 213 h. 30 à 214 h. 30 ; de 214 h. 30 à 215 h. 30 ; de 215 h. 30 à 216 h. 30 ; de 216 h. 30 à 217 h. 30 ; de 217 h. 30 à 218 h. 30 ; de 218 h. 30 à 219 h. 30 ; de 219 h. 30 à 220 h. 30 ; de 220 h. 30 à 221 h. 30 ; de 221 h. 30 à 222 h. 30 ; de 222 h. 30 à 223 h. 30 ; de 223 h. 30 à 224 h. 30 ; de 224 h. 30 à 225 h. 30 ; de 225 h. 30 à 226 h. 30 ; de 226 h. 30 à 227 h. 30 ; de 227 h. 30 à 228 h. 30 ; de 228 h. 30 à 229 h. 30 ; de 229 h. 30 à 230 h. 30 ; de 230 h. 30 à 231 h. 30 ; de 231 h. 30 à 232 h. 30 ; de 232 h. 30 à 233 h. 30 ; de 233 h. 30 à 234 h. 30 ; de 234 h. 30 à 235 h. 30 ; de 235 h. 30 à 236 h. 30 ; de 236 h. 30 à 237 h. 30 ; de 237 h. 30 à 238 h. 30 ; de 238 h. 30 à 239 h. 30 ; de 239 h. 30 à 240 h. 30 ; de 240 h. 30 à 241 h. 30 ; de 241 h. 30 à 242 h. 30 ; de 242 h. 30 à 243 h. 30 ; de 243 h. 30 à 244 h. 30 ; de 244 h. 30 à 245 h. 30 ; de 245 h. 30 à 246 h. 30 ; de 246 h. 30 à 247 h. 30 ; de 247 h. 30 à 248 h. 30 ; de 248 h. 30 à 249 h. 30 ; de 249 h. 30 à 250 h. 30 ; de 250 h. 30 à 251 h. 30 ; de 251 h. 30 à 252 h. 30 ; de 252 h. 30 à 253 h. 30 ; de 253 h. 30 à 254 h. 30 ; de 254 h. 30 à 255 h. 30 ; de 255 h. 30 à 256 h. 30 ; de 256 h. 30 à 257 h. 30 ; de 257 h. 30 à 258 h. 30 ; de 258 h. 30 à 259 h. 30 ; de 259 h. 30 à 260 h. 30 ; de 260 h. 30 à 261 h. 30 ; de 261 h. 30 à 262 h. 30 ; de 262 h. 30 à 263 h. 30 ; de 263 h. 30 à 264 h. 30 ; de 264 h. 30 à 265 h. 30 ; de 265 h. 30 à 266 h. 30 ; de 266 h. 30 à 267 h. 30 ; de 267 h. 30 à 268 h. 30 ; de 268 h. 30 à 269 h. 30 ; de 269 h. 30 à 270 h. 30 ; de 270 h. 30 à 271 h. 30 ; de 271 h. 30 à 272 h. 30 ; de 272 h. 30 à 273 h. 30 ; de 273 h. 30 à 274 h. 30 ; de 274 h. 30 à 275 h. 30 ; de 275 h. 30 à 276 h. 30 ; de 276 h. 30 à 277 h. 30 ; de 277 h. 30 à 278 h. 30 ; de 278 h. 30 à 279 h. 30 ; de 279 h. 30 à 280 h. 30 ; de 280 h. 30 à 281 h. 30 ; de 281 h. 30 à 282 h. 30 ; de 282 h. 30 à 283 h. 30 ; de 283 h. 30 à 284 h. 30 ; de 284 h. 30 à 285 h. 30 ; de 285 h. 30 à 286 h. 30 ; de 286 h. 30 à 287 h. 30 ; de 287 h. 30 à 288 h. 30 ; de 288 h. 30 à 289 h. 30 ; de 289 h. 30 à 290 h. 30 ; de 290 h. 30 à 291 h. 30 ; de 291 h. 30 à 292 h. 30 ; de 292 h. 30 à 293 h. 30 ; de 293 h. 30 à 294 h. 30 ; de 294 h. 30 à 295 h. 30 ; de 295 h. 30 à 296 h. 30 ; de 296 h. 30 à 297 h. 30 ; de 297 h. 30 à 298 h. 30 ; de 298 h. 30 à 299 h. 30 ; de 299 h. 30 à 300 h. 30 ; de 300 h. 30 à 301 h. 30 ; de 301 h. 30 à 302 h. 30 ; de 302 h. 30 à 303 h. 30 ; de 303 h. 30 à 304 h. 30 ; de 304 h. 30 à 305 h. 30 ; de 305 h. 30 à 306 h. 30 ; de 306 h. 30 à 307 h. 30 ; de 307 h. 30 à 308 h. 30 ; de 308 h. 30 à 309 h. 30 ; de 309 h. 30 à 310 h. 30 ; de 310 h. 30 à 311 h. 30 ; de 311 h. 30 à 312 h. 30 ; de 312 h. 30 à 313 h. 30 ; de 313 h. 30 à 314 h. 30 ; de 314 h. 30 à 315 h. 30 ; de 315 h. 30 à 316 h. 30 ; de 316 h. 30 à 317 h. 30 ; de 317 h. 30 à 318 h. 30 ; de 318 h. 30 à 319 h. 30 ; de 319 h. 30 à 320 h. 30 ; de 320 h. 30 à 321 h. 30 ; de 321 h. 30 à 322 h. 30 ; de 322 h. 30 à 323 h. 30 ; de 323 h. 30 à 324 h. 30 ; de 324 h. 30 à 325 h. 30 ; de 325 h. 30 à 326 h. 30 ; de 326 h. 30 à 327 h. 30 ; de 327 h. 30 à 328 h. 30 ; de 328 h. 30 à 329 h. 30 ; de 329 h. 30 à 330 h. 30 ; de 330 h. 30 à 331 h. 30 ; de 331 h. 30 à 332 h. 30 ; de 332 h. 30 à 333 h. 30 ; de 333 h. 30 à 334 h. 30 ; de 334 h. 30 à 335 h. 30 ; de 335 h. 30 à 336 h. 30 ; de 336 h. 30 à 337 h. 30 ; de 337 h. 30 à 338 h. 30 ; de 338 h. 30 à 339 h. 30 ; de 339 h. 30 à 340 h. 30 ; de 340 h. 30 à 341 h. 30 ; de 341 h. 30 à 342 h. 30 ; de 342 h. 30 à 343 h. 30 ; de 343 h. 30 à 344 h. 30 ; de 344 h. 30 à 345 h. 30 ; de 345 h. 30 à 346 h. 30 ; de 346 h. 30 à 347 h. 30 ; de 347 h. 30 à 348 h.